

# En Gambie, les «junglers» brisent la loi du silence



Salle d'audience de la Commission vérité-réconciliation-réparation en Gambie, mise en place en décembre 2017 pour enquêter sur les crimes commis entre juillet 1994 et janvier 2017 (août 2019).

© RFI/Romain Chanson

<http://www.rfi.fr/afrique/20190821-gambie-junglers-brisent-loi-silence>

Par [Romain Chanson](#) Publié le **21-08-2019** Modifié le 21-08-2019 à 19:59

**La Commission vérité a entendu des anciens hommes de main de Yahya Jammeh. Celui qui fut président de 1994 à 2016 disposait d'escadrons de la mort. Les « junglers » auditionnés ont évoqué une centaine de crimes.**

Cagoule, uniforme noir, bâton pour tabasser les suspects. C'était l'équipement d'un « jungler » lors d'une séance d'interrogatoire. Les cris de douleurs devaient être plus nombreux que les aveux. Aujourd'hui, c'est à leur tour d'être interrogés - ou plutôt auditionnés. Huit anciens « junglers » ont été entendus par la Commission vérité, réconciliation et réparations. Recrutement, formation, missions, sont les trois axes explorés par les enquêteurs.

Comment devient-on « jungler » ? « *Il n'y avait pas de critères spécifiques* », a évacué Omar Jallow, homme de main depuis 2004 et formateur. Ce sont les « *plus travailleurs* » qui étaient repérés. Les plus fidèles et les moins bavards devine-t-on. Les recrues étaient proposées au chef de l'État pour validation. Parmi les « junglers » interrogés, deux font partie de [la famille de Yahya Jammeh](#).

« *Étiez-vous formés à devenir des tueurs ?* », a demandé l'avocat général. « *À partir du moment où on est formé à manier les armes, effectivement on est entraîné à être des tueurs* », a répondu Omar Jallow qui n'a pas saisi l'importance de la question. Les « junglers » ont eu recours à la torture, ont commis des assassinats par asphyxie, ou ont démembré des corps. A priori rien qui ne soit enseigné à l'école militaire.

**La loi de la jungle**

Et pour cause, le formateur des « junglers » n'était pas un homme en treillis. L'Italien Francisco Casio se présentait comme un mafieux. C'était un imposteur, ont contredit certains témoins, un simple combattant du feu. Peu importe son parcours, « *Francisco avait une mentalité de tueur* », relate Omar Jallow. Il se souvient de sa satisfaction lorsque des « junglers » ont abattu un homme qui circulait à moto près de la frontière avec la Casamance. Suspecté de transporter du cannabis, l'homme avait refusé de poser pied à terre, signant son arrêt de mort.



*Omar A. Jallow, membre des escadrons de la mort du dictateur gambien Yahya Jammeh, est entendu par la Commission vérité réconciliation. © TRRC*

L'origine du nom de « jungler » est assez floue. Des soldats se seraient baptisés ainsi pour faire référence à leur entraînement commando reçu à l'étranger (Iran, Libye, Taïwan). D'autres ont intégré ce corps sans avoir suivi de formation spécifique. L'objectif initial des « junglers » était de constituer la garde rapprochée du président. La protection des VIP et le contre-terrorisme étaient enseignés aux soldats avant leur déploiement au palais présidentiel ou à Kanilai, le village de Yahya Jammeh.

Cette équipe de tueurs - dont le nombre est difficile à évaluer - se faisait également appeler « Black Black » ou « Black Scorpions » en référence à la tenue noire portée en mission. « Patrol team » (la patrouille), était le nom officiel donné aux « junglers ». Cette unité devait surveiller la frontière avec la Casamance au Sénégal et empêcher les intrusions de rebelles.

### **Éradiquer toute forme de menace**

Plusieurs victimes ont été désignées comme des rebelles, un terme générique pour cibler les ennemis supposés du régime. Une tactique pour légitimer n'importe quelle mission auprès des soldats, analyse l'ancien « jungler » Malick Jatta. Le sentiment d'insécurité du président a fait de cette unité d'élite un escadron de la mort chargé d'éradiquer toute forme de menace.

« *La ferme du président a été un cimetière pour de nombreuses personnes exécutées* », a déclaré l'avocat général Essa Faal. [Les corps décapités de deux Américains d'origine gambienne](#) ont y été notamment enterrés en juin 2013. Alhajie Ceesay et Ebou Jobe, deux amis et hommes d'affaires étaient soupçonnés d'importer des armes pour renverser le gouvernement.

En 2005, lorsque 56 migrants ouest-africains sont découverts sur une plage gambienne, ils sont pris pour des mercenaires. Ghanéens, Nigériens, Togolais, Sénégalais et Ivoiriens sont arrêtés le 22 juillet, jour anniversaire du coup d'État de 1994. La coïncidence les condamne.

### La barbarie des « junglers »

Omar Jallow, présent lors de la tuerie d'un groupe de Ghanéens, se souvient des dernières paroles de sa victime. « *Il m'a dit qu'ils n'étaient pas des mercenaires, et qu'ils voulaient rejoindre l'Europe.* » Ces explications n'empêchent pas le massacre en cours. La victime se débarrasse de son argent, donne cent euros à Omar Jallow et implore qu'on lui accorde quelques minutes pour dire ses prières. « *À peine s'était-il agenouillé que Sanna Manjang l'exécutait* », achève Omar Jallow.

La barbarie guide les « junglers » qui éliminent les migrants en différents groupes. Ici des haches et des machettes, là des fusils pour abattre à la chaîne et jeter les corps dans un puits en Casamance. Au moment de partir en mission, certains « junglers » étaient abrutis par l'alcool et la drogue.

À de nombreuses reprises, cette armée du silence a tué en étouffant ses victimes, la tête piégée dans un sac en nylon. Comme un film de mafia, des « junglers » ont débarqué dans un hôpital pour tuer un homme politique. Baba Jobe, chef du groupe parlementaire du parti présidentiel (APRC) était en convalescence quand il a reçu la visite de gros bras venus l'étouffer dans son lit avec ses draps.

### Sur instructions du président

L'ordre incontestable de tuer venait de Yahya Jammeh, devinent les « junglers ». « *Tumbul Tamba [le chef de la Patrol Team, ndlr] serait fou de diriger des missions d'une telle envergure sans l'aval d'un commandant en chef. Et il était directement en lien avec Yahya Jammeh* », a souligné Malick Jatta. Malheureusement pour l'investigation, de nombreux « junglers » et leurs supérieurs manquent à l'appel. Tumbul Tamba est décédé et les autres ont fui le pays.



Amadou Badjie, l'un des hommes de main de Yahya Jammeh témoignait devant la Commission vérité ce jeudi 25 juillet.

Sur les huit « junglers » entendus, six ont attendu en détention pendant deux ans et demi avant de témoigner. La collaboration de quatre d'entre eux a été jugée satisfaisante. Ils ont été libérés sans poursuites judiciaires, au mépris des recommandations des victimes et de leurs familles. La valeur de leur parole est pourtant difficile à évaluer. À la fin de ses travaux, d'ici 2021, la Commission pourra recommander des poursuites judiciaires.

## Résistances

Seuls Alieu Jeng et Ismaïla Jammeh restent en détention. Le premier est un menteur multirécidiviste qui a tellement réécrit son récit qu'il est difficile d'y percevoir la moindre cohérence. Le second, Ismaïla Jammeh, frère de l'ancien président, a témoigné avec l'aisance et le sourire narquois de ceux qui n'ont peur de rien. Ismaïla Jammeh, c'était « le "jungler" *qui est toujours près d'une scène de crime mais qui n'en est jamais le protagoniste* », a décrit le journal en ligne Kerr Fatou. Les deux hommes ont eu l'occasion de se croiser en cellule puisqu'ils ne sont pas à l'isolement. « *Vous parlez des auditions entre vous n'est-ce pas ?* », a demandé l'avocat général. « *Non, non* », a répondu Alieu Jeng ajoutant un probable bobard au compteur.

« *Need to know basis* » (moins tu en sais, mieux c'est) était la devise des « junglers ». « *Nous ne savions pas* » fut l'un de leur fragile bouclier, ébréché par les assauts répétés des avocats.

Le seul trou de mémoire accepté fut celui d'Omar A. Jallow. Au moment de recompter ses victimes, il ne sait plus où il en est. La tête enfoncée dans sa carapace, il demande l'assistance de l'avocat général. Essa Faal relit sa fiche, lentement, et remonte la liste comme une stèle de mémorial. Quarante-huit victimes. Des noms gravés à jamais dans les registres de la Commission vérité. Sur un mur de la salle d'audition sont accrochées deux grandes affiches avec cet avertissement : « *Ne jamais oublier* ».

-----

# Gambie: le dernier «jungler» auditionné est passé aux aveux

<http://www.rfi.fr/afrique/20190819-gambie-alieu-jeng-dernier-jungler-audition-aveux>

Par RFI Publié le **20-08-2019** Modifié le 20-08-2019 à 00:19

**La Commission vérité et réconciliation a conclu une première session consacrée aux « junglers », les anciens hommes de main de Yahya Jammeh. Une session particulièrement riche en révélations.**

Finis les secrets, terminées les rumeurs, les « [junglers](#) » se sont succédé devant la Commission pour dire leur vérité. Huit de ces anciens hommes de main de l'ex-président Yahya Jammeh ont été entendus en deux semaines. Près d'une centaine d'assassinats ont été évoqués, compris entre 2004 et 2016.

[Alieu Jeng](#), dernier « jungler » auditionné, a fini par admettre sa participation dans 40 assassinats. La machine à tuer était commandée à distance par l'ancien président Yahya Jammeh, selon ses sbires. Il y a dix jours, lors d'une audience difficile, il avait reconnu avoir menti après avoir

accumulé les récits contradictoires. Et fini par avouer sa participation dans plusieurs crimes, dont l'assassinat du journaliste Deyda Hydera. Lundi matin, il a également admis sa participation à [l'exécution d'une trentaine de migrants](#) ghanéens en 2005.

► À lire aussi : [Comment les familles et victimes vivent les révélations des «junglers» ?](#)

Les victimes et leurs familles ont été bouleversées par cette avalanche de révélations. Elles se sont senties humiliées le jour où le ministre de la Justice a ordonné la libération de quatre soldats sans demander de poursuites.

Deux « junglers » restent en détention dans des conditions qui surprennent l'avocat général. Les soldats ne sont pas à l'isolement. « *Vous discutez de la Commission entre vous, n'est-ce pas ?* » a demandé l'avocat. « *Non, non* », a répondu Alieu Jeng. « *Et vous pensez qu'on va vous croire ?* » s'est agacé l'avocat général. Mettant à nu l'architecture fragile de la Commission vérité, basée sur des paroles.

-----

## Libération de Junglers en Gambie: un traumatisme psychologique pour les victimes



La Commission vérité et

*réconciliation dispose d'une unité de soutien aux victimes dont une unité de soutien psychologique, mais ses moyens sont insuffisants selon notre interlocutrice, Fatou Jagne Senghor de l'association article 19 (août 2019).*

© RFI/Romain Chanson

<http://www.rfi.fr/afrique/20190812-gambie-commission-verite-reconciliation-jungler-victimes-traumatisme>

Par [RFI](#) Publié le **12-08-2019** Modifié le 12-08-2019 à 11:22

**En Gambie, où se déroulent les auditions de la Commission vérité et réconciliation sur la dictature de Yahya Jammeh, quatre Junglers, les hommes de main du régime, sont sortis de détention ce 10 août. Pour les victimes, une épreuve qui nécessite davantage de soutien psychologique selon l'association Article 19 qui les soutient.**

En Gambie, les récits précis des assassinats racontés par leurs auteurs, les Junglers, avec des méthodes plus proches de la mafia que la conduite militaire ont constitué un premier choc émotionnel pour les victimes de la dictature de Yahya Jammeh. L'annonce de leur libération, sans poursuites judiciaires, le 10 août, a été un second traumatisme pour les familles, ignorées du gouvernement gambien, dénonce Fatou Jagne Senghor de l'association Article 19.

*« Le pays est presque à terre et on a l'impression que les victimes ont été livrées à elles-mêmes, nous explique t-elle. Il n'y a pas eu de soutien constant des autorités. Au contraire, on les a presque obligées à accepter le fait accompli ».*

### ► **Gambie: les junglers, un groupe de liquidateurs aux ordres de Yahya Jammeh**

*« On vous sort des énormités, poursuit Fatou Jagne Senghor. Quelqu'un a tué votre père, quelqu'un a découpé votre fils, et après cela vous entendez le ministre de la Justice dire : "Je recommande que ces auteurs d'atrocités soient libérés parce qu'ils ont confessé, ils ont dit la vérité, ils ont dit ce qu'ils ont commis et c'est dans l'intérêt des victimes". C'est dans l'intérêt des victimes que l'on n'a pas consulté ? C'est dans l'intérêt des victimes dont on ne sait pas quel est l'état mental ? »*

La Commission vérité et réconciliation dispose certes d'une unité de soutien aux victimes dont une unité de soutien psychologique. Mais ses moyens et ses compétences sont insuffisants, estime encore Fatou Jagne Senghor.

-----

## **Gambie: les junglers, un groupe de liquidateurs aux ordres de Yahya Jammeh**



Salle d'audience de la La Commission Vérité-réconciliation-réparation en Gambie, mise en place en décembre 2017 pour enquêter sur les crimes commis entre juillet 1994 et janvier 2017 (août 2019).

© RFI/Romain Chanson

<http://www.rfi.fr/afrique/20190810-gambie-trrc-junglers-crimes-organisation-liquidateurs-audiences>

Par [RFI](#) Publié le **10-08-2019** Modifié le 10-08-2019 à 11:08

**Après deux semaines d'audition, les Gambiens connaissent un peu mieux l'équipe de soldats qui terrorisait le pays de 2003 à 2016. Les «Junglers» formaient un corps militaire créé au début des années 2000 et destinée à protéger le président Yahya Jammeh et à le servir. Pendant deux semaines, plusieurs anciens hommes de main de Yahya Jammeh ont raconté leur recrutement, leur entraînement et leur mission. Des témoignages inédits qui dévoilent la nature de cette force militaire.**

Les junglers formaient un groupe d'une quinzaine de militaires, détachés de la présidence. Il y avait un groupe à Banjul et un autre à Kanilaï, le village natal de l'ancien président Yahya Jammeh.

A l'origine des Junglers, un Italien au passé trouble, Francisco Casio, un mafieux selon ses dires, un imposteur selon certains témoins. Quoiqu'il en soit un homme assez malin pour avoir la confiance de [Yahya Jammeh](#) et devenir le formateur de sa garde rapprochée.

En 2004, il entraîne une trentaine de soldats dont faisait partie Omar Jallow. *« La patrouille est tombée sur un motard qui venait de Brufut et qui était censé transporter du cannabis. La patrouille lui a demandé de s'arrêter mais il a refusé de poser pied à terre. Ils lui ont tiré dessus »*, raconte ce dernier.

*« Il disait quoi à propos de cet incident Francisco Casio ? »*, interroge l'avocat général.

*« Il a dit : hier les Junglers ont bien travaillé. Ils ont fait TATATATATA ce qui signifie : les Junglers ont tiré pour tuer. »*

Surnommés les *Black Black* en référence à leur uniforme noir, *Black Scorpions* ou *Patrol team*, les Junglers pouvaient assurer la garde rapprochée du président, et patrouiller à la frontière avec la Casamance au Sénégal. Mais aussi et surtout commettre des assassinats sur ordre du président comme l'a confirmé le jungler Amadou Badjie, interrogé par l'avocat général.

L'avocat général : *« Dans le fond, les Junglers et la Patrol Team formaient un escadron de la mort au service de Yahya Jammeh ? »*

*« C'est exact »*, répond Amadou Badjie.

Les Junglers se sentaient tout puissants et étaient même craints des forces de police. L'impunité dont ils jouissaient est toujours d'actualité puisqu'aucun des Junglers n'a été condamné.

### **La chaîne de commandement**

Les junglers étaient organisés par « générations », les plus âgés étant aux commandes des plus jeunes.

A l'issue de ces audiences devant la [Commission Vérité, Réconciliation et Réparation](#), on en sait davantage sur la chaîne de commandement, que ce soit sur le massacre d'une [quarantaine de migrants ouest-africains](#), ou sur l'assassinat du journaliste [Deyda Hydera](#) en décembre 2004. Les junglers expliquent que les ordres venaient du président Yahya Jammeh. Ces ordres étaient donnés à l'oral aux chefs de chaque unité de junglers, qui eux-mêmes les répercutaient au reste de leur groupe.

Dans certains cas, les junglers recevaient de l'argent en récompense après avoir commis des crimes.

Mais la loi du silence était de mise: les junglers expliquent qu'à aucun moment, ils n'osaient poser trop de questions sur les «missions» qui leur étaient assignées. « *Moins tu en sais, mieux c'est* », se défend Aliu Jeng, un des junglers qui a témoigné ces jours derniers.

## **La violence des crimes**

Toute la difficulté des enquêteurs repose donc sur le fait qu'il y a très peu de traces écrites de toutes les violations des droits de l'Homme.

Les victimes étaient choisies de manière aléatoire : cela pouvait être de simples citoyens, mais aussi des cadres de l'administration ou des militaires. Un élément déclencheur revient souvent : le soupçon de voir une personne ou un groupe vouloir commettre un coup d'Etat pour renverser Yahya Jammeh.

Ce qui frappe, c'est la violence des crimes commis: plusieurs junglers racontent avoir égorgé, brûlé ou découpé en morceaux leurs victimes avant de les enterrer dans des fosses communes.

*« C'est la première fois que les Gambiens entendent parler de manière concrète des crimes commis par les junglers, nous explique Madi Jobarteh, défenseur des droits de l'homme. Jusque là, on n'avait pas tous ces détails sur la manière dont ces assassinats étaient commis, sur les lieux où cela s'est produit et sur l'identité des auteurs de ces violences. Ce sont là des informations de première main. Ces témoignages sont très importants puisqu'ils nous plongent au coeur de la dictature. Ils nous dévoilent son système. »*

Audio : Madi Jobarteh: malgré leurs limites, les témoignages des junglers devant la Commission Vérité-Réconciliation-Réparation ont de la valeur pour les enquêtes à venir

10-08-2019 - Par Bineta Diagne

Audio : Gambie: les révélations des junglers sur leur organisation et fonctionnement, écoutez le résumé des audiences de notre correspondant

10-08-2019 - Par Romain Chanson

---



# Audition des «junglers»: la difficile quête de vérité de la justice gambienne



Le président de la Commission vérité et réconciliation, Lamin Sise, lors d'un discours en Banjul en octobre 2019.  
© Claire BARGELES / AFP

<http://www.rfi.fr/afrique/20190809-gambie-audition-junglers-alieu-jeng-essa-faal-quete-verite>

Par [RFI](#) Publié le **09-08-2019** Modifié le 09-08-2019 à 10:19

**Pour sa dernière audition avant une pause estivale, la Commission vérité et réconciliation s'est heurtée à un mur. Le mur du mensonge. Le « jungler » qui était interrogé a rendu la journée très pénible pour ses interrogateurs et les familles des victimes. Le message que voulait faire passer le ministre de la Justice en libérant trois junglers - dites la vérité et vous pourrez être libérés - n'a pas été entendu par tout le monde.**

L'avocat général a dû batailler pendant des heures avec le « jungler » Alieu Jeng pour connaître son implication dans les crimes. Tout au long de la journée, le témoin a accumulé les récits contradictoires au mépris de son serment de dire la vérité. L'avocat général était désarmé.

« Vous nous avez dit que vous aviez changé votre version des faits pour vous protéger. Était-ce un mensonge ? », a questionné Essa Faal. « Ouais », lui a répondu le « jungler ». « C'est la première fois que je vois ça. Donc vous admettez que c'est la troisième fois que vous mentez devant la Commission ? », a répliqué l'avocat général à Alieu Jeng qui a avoué avoir menti à plusieurs reprises.

**Le manque de preuves fait défaut aux enquêteurs**

L'acharnement de l'avocat général a fini par payer. Alieu Jeng a admis sa participation dans plusieurs crimes dont l'assassinat [du journaliste Deyda Hydara](#), ou le massacre de migrants ghanéens.

Ce n'est pas la première fois que l'avocat doit batailler pour faire avouer les « junglers » et cela révèle certaines faiblesses de la Commission. Le manque de preuves physiques rend les enquêteurs dépendant aux témoignages. Entre eux les « junglers » peuvent se contredire et s'accuser mutuellement. Sans compter sur la culture du silence soulignée par la devise des « junglers » : *« moins tu en sais, mieux c'est »*.

Les auditions reprendront le 19 août, Alieu Jungler devra revenir pour poursuivre son témoignage.

-----

Fin d'une journée d'audition très pénible. Impossible de progresser dans les récits, l'avocat général n'a cru à aucune des explications d'Alieu Jeng, obligé de revenir le 19 août pour la reprise. "Nous avons encore beaucoup de meurtres à évoquer" a conclu Essa Faal.

[https://twitter.com/CHANSONRomain/status/1159445143747014657 ...](https://twitter.com/CHANSONRomain/status/1159445143747014657...)

[Romain Chanson @CHANSONRomain](#)

[Après 2 heures d'interrogatoire, l'ancien Jungler Alieu Jeng, mis devant ses multiples contradictions par l'avocat général, craque et avoue finalement "oui, j'ai menti". Mentir devant la commission peut entraîner des poursuites judiciaires. #Gambia #TRRC.](#)



[Voir les autres Tweets de Romain Chanson](#)

-----

**Audition des «junglers»: la justice gambienne a-t-elle les épaules assez larges?**



*Le ministre de la justice, procureur général de la Gambie, Aboubacar Tambadou a admis que son ministère manquait cruellement de moyens.*

© RFI/Romain Chanson

<http://www.rfi.fr/afrique/20190808-audition-junglers-justice-gambienne-epaules-assez-larges> Par [RFI](#) Publié le **08-08-2019** Modifié le 08-08-2019 à 11:22

**En Gambie, les récits des anciens hommes de main de Yahya Jammeh jettent un froid dans la société. Depuis fin juillet, la Commission vérité et réconciliation examine pendant plusieurs heures par jour des souvenirs d'assassinats, de massacre et de tortures, détaillés par les anciens « junglers ». Trois d'entre eux ont été libérés lundi 5 août, en attente d'éventuelles poursuites à la fin des travaux de la Commission.**

Le docteur Lamin Sise a passé la plus grande partie de sa carrière à l'ONU. Il a notamment travaillé aux côtés de Kofi Annan. Ce parcours international ne l'a pas cependant pas rendu insensible aux horreurs du monde. Aujourd'hui président de la Commission vérité et réconciliation, il découvre avec stupeur ce que son pays a traversé

*« Au Darfour, on a connu l'équivalent des junglers avec les Janjawid, ces miliciens qui s'en allaient massacrer la population. Entendre ce genre de crimes, ici en Gambie ! Et dire qu'on n'a pas encore tout entendu... », se désole t-il.*

L'audition de mercredi 7 août a évoqué 14 meurtres, un sommet rarement a souligné Lamin Sise. L'exécution extra-judiciaire de 9 prisonniers dans une forêt a une nouvelle fois été examinée. Plusieurs « junglers » ont témoigné que les anciens ministres de la Justice et l'Intérieur étaient présent lors de ces exécutions. Un détail qui effraie le Dr Lamin Sise.

### **Un malaise profond au sein de la société**

*« C'est un peu comme si les hauts responsables nazis se rendaient dans les chambres à gaz, dans les camps de la mort pour inspecter les corps gazés et brûlés des prisonniers qui ont été tués. Les nazis avaient leurs junglers », lance Lamin Sise. En face de lui, le « jungler » Lamin Sambou se frotte les yeux et porte sa main à sa bouche, comme hébété par ce qu'il vient d'entendre.*

Le malaise reste profond autour de [la remise en liberté de trois « junglers »](#) qui devant la Commission vérité et réconciliation, avaient avoué avoir commis des crimes entre 1994 et 2015. Cette semaine, le ministre de la Justice a reconnu que des problèmes logistiques risquent de peser sur les procédures en cours.

Officiellement, ces trois « junglers » ont été libérés parce que leur détention était longue, plus de deux ans sans aucune poursuite judiciaire. Autre argument avancé : leur « *bonne coopération* » avec la Commission vérité, réconciliation et réparation (TRRC). Mais devant les médias, le ministre de la Justice a aussi admis que les ressources humaines et logistiques de son département sont limitées.

### **La justice gambienne a-t-elle les épaules assez larges?**

*« Ce ministère est en crise. Il est sur le point de s'effondrer. J'ai seulement 17 juristes pour m'aider dans ce travail. 17 personnes seulement pour siéger dans les tribunaux et travailler en tant que conseil, a déploré Abubacarr Tambadu. La création de toutes ces commissions a puisé dans mon personnel. Mes collaborateurs vont quitter le ministère pour progresser dans leur carrière. C'est compréhensible. Mais cela va avoir un impact significatif sur l'agenda des réformes ».*

Il faut investir davantage dans le secteur judiciaire et en faire une priorité, préconise un défenseur des droits de l'homme. Malgré l'expertise apportée par la TRRC, « *la justice n'est pas en mesure de juger tous ces crimes* », reconnaît un observateur.

En témoignent, les difficultés rencontrées depuis deux ans déjà, pour mener l'unique procès pénal contre d'anciens responsables des renseignements dans le meurtre de l'opposant [Solo Sandeng](#).

Pour certains experts, il faut donc dès à présent envisager la suite des travaux de cette Commission qui, au bout de deux ans, [va recommander une ou plusieurs poursuites judiciaires](#). Il faudrait, suggère une source, réfléchir à des mécanismes judiciaires dans la sous-région capables de mener de tels procès.

-----

## **Gambie: nouveaux témoignages de «junglers» devant la Commission**



Le «jungler» Ismaila Jammeh lors de son audition devant la Commission.  
© TRRC pour RFI

<http://www.rfi.fr/afrique/20190807-gambie-junglers-commission-jammeh>

Par [RFI](#) Publié le **07-08-2019** Modifié le 07-08-2019 à 02:56

**Depuis lundi, trois nouveaux « junglers », ces anciens hommes de main de Yahya Jammeh qui ont commis ou se sont rendus complices d'atrocités, ont été entendus. La Commission cherche à connaître les degrés de responsabilité de chacun des témoins pour envisager des poursuites judiciaires à la fin de ses travaux.**

Plusieurs soldats ont laissé entendre qu'ils ne savaient pas dans quoi ils mettaient les pieds en rejoignant les « junglers ». C'est le cas de Lamin Badjie. Une ligne de défense mise à mal par l'avocate.

« Vous connaissiez leur *modus operandi*, vous saviez que c'était un groupe de tueurs, de tortionnaires et de criminels. Vous avez même donné pour exemple la façon dont ils enfreignaient la loi en faisant du trafic de cannabis et la façon dont vous les aidiez. »

Lamin Badjie : « *c'est exact* »

Lamin Badjie se présente comme un « jungler » périphérique. L'homme de main des hommes de main. « *J'étais celui qui préparait les barbecues* », a-t-il expliqué sans ironie.

Que faire de l'alibi d'Isamaila Jammeh ? « *J'étais parti uriner quand ils ont tué les prisonniers* », a expliqué ce « jungler ». Le journal *Kerr Fatou* le décrit comme l'homme qui était toujours près d'une scène de crime sans jamais en être le témoin.

Pa Ousman Sanneh connaissait-il la mission du jour : étouffer l'homme politique Baba Jobe sur son lit d'hôpital ? « *Non*, dit le « jungler », *je suis resté à l'extérieur sans savoir ce qui était en cours.* » « *Vous essayez de vous mettre à l'abri des responsabilités* », s'agace l'avocat général.

Ces trois hommes ne sont pas sans reproches, ils ont avoué leur participation directe ou indirecte à d'autres atrocités. Mais la Commission a l'intuition que tout n'a pas été dit.

En attendant, faute de poursuites judiciaires, les craintes que les « junglers » ne s'évanouissent dans la nature agitent familles de victimes et ONG, comme Reed Brody, de Human Rights Watch.

Une des possibilités aurait été de les inculper pour la forme et une fois inculpées, nous pouvons mettre des mesures contraignantes pour que ces gens ne disparaissent pas, on peut mettre des contrôles plus forts sur ces personnes.

« Rien, formellement, ne les empêche de quitter la Gambie »

07-08-2019 - Par Bineta Diagne

## **Libération des «junglers»: «C'est l'impunité qui règne en Gambie»**

Par [Bineta Diagne](#)

Diffusion : mardi **6 août 2019**



*Amadou Badjie, l'un des hommes de main de Yahya Jammeh témoignait devant la Commission Vérité et Réconciliation le jeudi 25 juillet. TRRC*

<http://www.rfi.fr/emission/20190806-liberation-junglers-est-impunite-regne-gambie>

En Gambie, tous les regards sont tournés cette semaine vers la Commission Vérité et Réconciliation, qui continue d'auditionner d'anciens membres des escadrons de la mort de Yahya Jammeh. Une unité surnommée « junglers ». Il y a deux semaines déjà, trois hommes de main de l'ancien président Yahya Jammeh, ont avoué avoir commis des crimes et décrit leur version des atrocités commises entre 1994 et 2015. Ce lundi, le ministre gambien de la Justice a annoncé leur libération, après deux ans de détention. Quel impact cette remise en liberté a-t-elle sur le processus de réconciliation ? Pour en parler, Bineta Diagne s'entretient avec Nana-Jo Ndow, la directrice et fondatrice de l'ONG de défense des droits de l'homme Aneked, dont le père a été tué par l'un des trois « junglers » libérés.

---

## **Gambie: comment les familles et victimes vivent les révélations des Junglers?**



*Baba Hydera, fils de Deyda Hydera, le journaliste assassiné en 2004. © Romain Chanson/RFI*

<http://www.rfi.fr/afrique/20190804-gambie-junglers-victimes-jammeh-revelation>

## **Reprise aujourd'hui des auditions de la Commission vérité et réconciliation en Gambie. De nouveaux hommes de main de Yahya Jammeh doivent être entendus. Trois « Junglers » avaient été interrogés fin juillet, fournissant des détails sur leur implication dans de nombreux assassinats. Les trois hommes avaient accusé Yahya Jammeh d'être le donneur d'ordre. Quelles conséquences ont eu ces révélations ?**

Avant l'audition des [Junglers](#), Baba Hydera avait été prévenu que les interrogatoires porteraient sur l'assassinat de son père, [le journaliste Deyda Hydera](#), tué en décembre 2004. Se replonger dans ce terrible souvenir a été une épreuve pour toute la famille, confie Baba Hydera. *« On écoutait la radio quand soudain il s'est mis à raconter en détail la façon dont ça s'est déroulé. Tout d'un coup j'étais renvoyé au 17 décembre 2004. »*

Baba Hydera redoute que ces Junglers soient amnistiés et libérés en échange de leur témoignage. Il demande à la justice de faire son travail.

Ces témoignages servent également de preuve pour frapper plus fort. Yahya Jammeh est affaibli par ces auditions, estime Salieu Taal avocat et président de l'association du barreau de Gambie : *« Désormais nous avons des preuves concrètes qui font le lien entre Yahya Jammeh et l'assassinat de Gambiens. Cela a donc de graves implications juridiques. Nous avons des preuves indéniables qui peuvent être utiles pour l'inculper et peut-être même demander son extradition. »*

Pour le moment Yahya Jammeh est hors d'atteinte en Guinée équatoriale mais l'avenir judiciaire des Junglers devrait être évoqué aujourd'hui lors d'une conférence de presse organisée par le ministère de la Justice.

→ Lire aussi : [Gambie: le récit glaçant de l'exécution du cousin de Yahya Jammeh](#)

---

## **Gambie: consternation après la libération de trois des «junglers»**





La conférence de presse du ministre de la Justice, procureur général de la Gambie, Abubacarr Tambadou.  
© RFI/Romain Chanson

<http://www.rfi.fr/afrique/20190805-gambie-yaha-jammeh-liberation-trois-junglers-auditions-verite-reconciliation-crimes>

Par [Bineta Diagne](#) Publié le **05-08-2019** Modifié le 06-08-2019 à 05:51

**Les auditions devant la Commission vérité et réconciliation ont repris ce lundi 5 août, à Banjul, en Gambie. Dans le prétoire, d'anciens escadrons de la mort de l'ex-président, Yahya Jammeh, « les junglers », comme on les surnomme. Ces témoignages contiennent énormément de détails sur des crimes et violations des droits de l'homme commis entre 1994 et 2015. Cependant, la libération ce lundi de trois d'entre eux a suscité consternation et émoi de la part des familles de victimes.**

Ce lundi, le ministre gambien de la Justice a annoncé la libération de trois « junglers » qui ont prononcé des aveux [devant la Commission vérité et réconciliation](#), fin juillet. Selon les autorités, ces personnes avaient déjà passé deux ans en prison. En effet, Malik Jatta, Omar Jallow et Amadou Badjie étaient en détention depuis le 8 février 2017. Or, il n'y a, à ce stade, aucune poursuite contre eux. Les maintenir en détention serait illégal.

La Commission vérité et réconciliation qui [a démarré ses auditions](#) en janvier 2019 n'est pas un tribunal. « *Le mandat de la Commission est d'identifier les personnes qui portent la responsabilité des violations des droits de l'homme* », précise le ministre de la Justice, Abubacarr Tambadou.

Ce n'est donc qu'à l'issue des deux années d'audition que les autorités indiqueront sur quelles affaires la justice gambienne ouvrira ou non une ou plusieurs enquêtes.

### **Des témoignages de première main**

Sur le fond, les « junglers » apportent des témoignages de première main devant la Commission vérité et réconciliation.

Ils apportent un éclairage sur l'assassinat, le 16 décembre 2004, du journaliste gambien Deyda Hydera, correspondant de l'AFP et fondateur du quotidien *The Point*. Malick Jatta a ainsi avoué avoir « tiré » sur le journaliste, sur ordre du président Yahya Jammeh. Le militaire cite aussi deux complices, également membres de la garde rapprochée de Jammeh. En récompense, ce militaire

explique avoir partagé avec ses complices « *une enveloppe de dollars* », remise par le commandant du groupe, le capitaine Tumbul Tamba.

Ensuite, Omar Jallow est revenu sur le massacre d'un groupe d'une quarantaine de migrants ouest-africains en juillet 2005. Ce « jungler » raconte avec froideur et force détails la manière dont il a tué plusieurs migrants, sur ordre, assure-t-il, de Yahya Jammeh qui prenait ces migrants pour des mercenaires venus faire un coup d'État contre lui. Omar Jallow explique que les corps ont été enterrés dans une fosse commune en Casamance.

Enfin, le sergent-chef Amadou Badjie a affirmé que Yahya Jammeh avait donné l'ordre aux « junglers » de « *découper en morceaux* » deux hommes d'affaires américano-gambiens qu'il soupçonnait aussi de préparer un coup d'État contre lui. D'après ce milicien, ces deux entrepreneurs avaient été arrêtés et conduits à Kanilai, le village natal de l'ex-chef de l'État. Leur meurtre se serait déroulé, selon lui, dans le jardin de l'ancien président où il les aurait étouffés, décapités et enterrés.

### **L'état se resserre autour de l'ancien président Yahya Jammeh**

Ces témoignages apportent des détails importants sur plusieurs affaires dans lesquelles le nom de Yahya Jammeh est cité. Ces informations semblent confirmer que l'ancien président, qui vit en exil depuis 2017 en Guinée équatoriale, était un donneur d'ordres de plusieurs crimes abordés, ces derniers mois, par la Commission vérité et réconciliation.

Il faudrait cependant qu'un tribunal - à Banjul ou au niveau sous-régional - se saisisse officiellement de cette affaire pour lancer d'éventuelles poursuites. Ces trois anciens hommes de main de Yahya Jammeh vont donc être libérés. Ils étaient détenus sans procès depuis plus de deux ans, en violation de la Constitution. Ils ne sont pas poursuivis malgré les aveux de meurtres qu'ils ont fait devant la Commission vérité et réconciliation. C'est à la Commission vérité de demander des poursuites ou non à la fin de ses travaux dans plus d'un an.

Le ministre Abubacarr Tambadou a rappelé que la Commission vérité et réconciliation n'est pas un tribunal. Si aucune poursuite judiciaire n'est engagée à l'encontre des trois « junglers », il n'y a donc aucune raison de les maintenir en détention. « *Nous devons éviter de décourager les gens de venir dire la vérité* », a-t-il déclaré.

Des arguments qui ne rassurent pas les ONG qui ont enquêté sur les crimes de la présidence Jammeh. « *S'ils fuient la Gambie, non seulement ils échapperont à la justice mais nous perdrons aussi des témoins clés lors d'un éventuel procès de Yahya Jammeh* », a déclaré Reed Brody, conseiller juridique de Human Rights Watch.

Washington a dans un communiqué « *salué* » les révélations concernant la mort des deux entrepreneurs américano-gambiens, estimant que ces révélations devraient permettre de « *relancer les investigations* ».

Les ONG Human Rights Watch et Trial qui ont enquêté sur le massacre d'un groupe de migrants ouest-africains ont saisi, l'année dernière, les autorités ghanéennes. Accra va-t-elle, suite à ces révélations des « junglers », ouvrir également un dossier judiciaire ?

De son côté, le président gambien joue la prudence. Adama Barrow avait dit en 2018 qu'il attendrait la fin des travaux de la Commission vérité et réconciliation pour se prononcer sur une éventuelle demande d'extradition judiciaire de Yahya Jammeh.

## ■ Les familles des victimes condamnent cette décision de libération des « junglers »

Zainab Rilwan Lowe est épuisée par les révélations en cascade concernant les « junglers ». Dès les premières auditions, elle a appris que son frère, Ebou Lowe, soldat disparu en 2006, avait été exécuté et jeté dans un puits par les hommes de main de Yahya Jammeh.

À l'épuisement s'ajoute aujourd'hui la colère depuis qu'elle a pris connaissance de la libération des trois « junglers ». Zainab Lowe n'en revient pas. « *C'est comme si on se prenait une claque en plein visage. Après tout ce qui a été révélé. C'est vraiment traumatisant, ça ravive nos blessures. Le processus de guérison n'est même pas achevé que l'on apprend que les "junglers" vont être réintégrés à la société. Cela est absolument inacceptable.* »

Zainab Lowe fait partie du Centre des victimes. Dans un communiqué, l'association condamne la libération des « junglers », dont les crimes « *ont traumatisé des générations de Gambiens* », écrit l'association. Le Centre des victimes demande au gouvernement de remplir ses obligations, notamment en matière judiciaire et de faire en sorte que ces hommes ne quittent pas la Gambie.

---

## Gambie: le récit glaçant de l'exécution du cousin de Yahya Jammeh



*Omar A. Jallow, membre des escadrons de la mort du dictateur gambien Yahya Jammeh, est entendu par la Commission vérité réconciliation. © TRRC*

<http://www.rfi.fr/afrique/20190725-gambie-escadrons-mort-jammeh-executions>

Par [RFI](#) Publié le **25-07-2019** Modifié le 26-07-2019 à 17:19

**La Commission vérité et réconciliation auditionne les anciens hommes de main de Yahya Jammeh, surnommés les « Junglers ». Omar A. Jallow, entendu pendant deux jours, a avoué avoir participé à au moins 48 assassinats. Il avait été arrêté en mai 2017 avec d'autres Junglers. Aujourd'hui, ils sont 6 comme lui en détention dans l'attente d'un procès. Si procès il y a, Omar A. Jallow devra répondre de nombreux crimes.**

Omar A. Jallow a fini par demander de l'aide à l'avocat général. Il ne se souvenait plus du nom de toutes ses victimes. Au moins 48 personnes ont été tuées avec son assistance. Assassinat d'un [groupe de migrants ghanéens](#), exécutions extrajudiciaires de prisonniers ou encore le meurtre d'Haruna Jammeh, cousin du dictateur. Il a été tué pour une sombre histoire de vengeance dans une mise en scène effroyable, mimée et racontée par Omar Jallow.

Omar Jallow : « *On a pris une corde que l'on a enroulée autour du cou d'Haruna et on l'a fait tomber par terre. Sanna Manjang nous a demandé de tirer chacun un bout de la corde. Lui était assis sur le toit de la voiture, d'où il a sauté pour écraser le cou d'Haruna qui est mort dans l'instant* ».

Essa Faal (avocat général) : « *Vous mangiez régulièrement chez lui ?* ».

Omar Jallow : « *Oui votre honneur* ».

Essa Faal : « *C'était votre ami ?* ».

Omar Jallow : « *Oui, votre honneur* ».

Essa Faal : « *Il vous venait en aide ?* »

Omar Jallow : « *Oui, votre honneur* ».

Essa Faal : « *Et pourtant, vous l'avez exécuté de sang-froid ?* »

Omar Jallow : « *Oui, votre honneur* ».

Le corps d'Haruna Jammeh a été jeté dans un puits devenu au fur à mesure une fosse commune où s'entassent plusieurs corps de victimes en Casamance.

Les enquêteurs de la Commission vérité mènent des recherches pour retrouver les différents lieux d'enterrement. Des victimes ont notamment été décapitées, brûlées et enterrées dans le jardin de [Yahya Jammeh](#) à Kanilai.

Omar A. Jallow raconte comment il a tué le cousin du dictateur

25-07-2019 - Par RFI